Association « Vivons bio en bergeracois »

**Comité d'organisation de la Foire Bio de Bergerac**

chez : Anna CAZENAVE   
66 rue Louis Léger Vauthier   
24100 BERGERAC

DOSSIER D’INSCRIPTION EXPOSANT

**Foire Bio de Bergerac -** 14ème édition

***« Vivons Bio »***

Vend 7, sam 8 et dim 9 décembre 2018

**Salle Anatole France – 24100 BERGERAC**

Chers exposants,

**Pour cette 14 ème édition de la foire bio de Bergerac, nous vous recommandons de réaliser votre inscription en ligne.**

Le week-end sera ponctué d’animations diverses, et d'un bal le vendredi soir.

Pouvoir accueillir et faire participer un maximum de producteurs locaux est le fil conducteur de notre manifestation. Cette année auprès de ces producteurs mais aussi des autres exposants, nous demandons en fonction des possibilités de chacun, de pouvoir nous consacrer quelques heures afin de préparer la salle les mercredi et jeudi avant l’ouverture.

Un espace dédié, la rubrique « Coups de Main », sera mis en ligne sur le blog afin de vous inscrire pour nous aider à préparer la 13ème Foire Bio de Bergerac.

Pour être complet, votre dossier doit contenir :

* la fiche d’inscription complétée et signée, vos certificats à jour
* le règlement du stand, à l’ordre de Vivons bio en bergeracois

Nous comptons sur votre engagement, autant que vous pouvez compter sur le nôtre pour faire de cette manifestation : une vitrine de votre savoir-faire, un lieu d’échange, un lieu de partage.

Nous vous remercions de votre confiance, très amicalement.

Pour le comité d’organisation

Thierry BAUDRY

*Pour tous renseignements, contacter*:

Anna CAZENAVE – 05 53 22 03 25 ou 06 77 36 71 98 - Comité d’organisation

Thierry BAUDRY – 05 53 58 25 84 ou 06 11 39 49 24 - Comité d’organisation

[foirebiobergerac@gmail.com](mailto:foirebiobergerac@gmail.com)

*Nous vous adresserons des informations par mail. Pensez à vérifier la rubrique SPAM de vos boites mail*

**La Foire Bio de Bergerac**

Les origines de cette manifestation

A l’origine, la 1ère foire a été réalisée après deux ans d'un travail constant en Bergeracois autour d'actions de promotion (Printemps bio 2004 et 2005, marchés nocturnes de Molières au Pain d'Antan en 2004 et sur la place du village en 2005...) au cours desquelles une vingtaine de producteurs bio se sont régulièrement retrouvés. Cette foire est née de la volonté d’un groupe d’agriculteurs bio du bergeracois qui souhaitait offrir une vitrine locale de la bio et développer encore plus de liens avec les consommateurs.

Cette manifestation est le fruit d’une année de travail, de rencontres et d’échanges au sein du comité d’organisation constitué de producteurs bio et de consom’acteurs.

**Cette foire contribue au développement local de la bio, dans une ambiance conviviale et festive.**

Les objectifs de la Foire Bio de Bergerac

* Créer une interactivité entre producteurs et consommateurs, pour répondre à leurs questions et transmettre la passion de leur métier.
* Sensibiliser le grand public sur le bien-fondé de la bio au travers de rencontres et d’échanges.

Composition du Comité d’Organisation

* Anna CAZENAVE, Consom’actrice – 24100 BERGERAC - 05.53.22.03.25 ou 06.77.36.71.98
* Jean-Pierre CHANE-ALUNE, Consom’acteur – 24100 BERGERAC - 06.67.39.44.09
* Thierry BAUDRY, Viticulteur - 24240 POMPORT - 05.53.58 25.84
* Michèle JOUSSET, Consom’actrice – 24520 ST SAUVEUR - 05.53.74.15.54

Les résultats de la Foire Bio de Bergerac

En moyenne, la foire accueille sur le week-end **entre 2 200 et 2 800 visiteurs,** soit 10 % de la population de Bergerac. Parmi ces visiteurs, 85% viennent de Bergerac et du Grand Bergeracois (une clientèle très locale et donc fidélisable).

Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année auprès des exposants et des visiteurs : tous les exposants se disent prêts à revenir d’année en année et les visiteurs sont agréablement surpris de leur visite sur la foire qu’ils qualifient de « conviviale et chaleureuse » car « à taille humaine ».

**Pour 2018, nous repartons donc avec encore plus d’entrain, d’idées et avec l’objectif de vous proposer une très belle 14ème édition, nous comptons sur votre engagement pour nous aider à réaliser cette 14ème édition dans les meilleures conditions.**

Plus d’informations sur http://foirebiobergerac.canalblog.com/

Programme prévisionnel de la 14ème Foire Bio de Bergerac

Horaires d’ouverture au public : vendredi 14h-21h, samedi 10h-21h et dimanche 10h-18h

Prix de l’entrée : entrée libre et bal 3 €

Restauration (sur les stands des exposants) et buvette bio sur place

**Stands** : agriculteurs bio\*, viticulteurs bio\*, transformateurs bio, artisans, commerçants, associations en lien avec la bio, l’écologie et l’eco-habitat (sur dossier d’inscription).

\* ou en conversion 2ème et 3ème année (les 1ères années de conversion ne sont pas acceptées)

**Un espace sous chapiteau chauffé sera réservé pour les : ateliers pratiques, bal ...**

**Et toujours, des animations enfants, adultes.**

Vendredi 7 décembre après-midi :

* 14h/21h
* Accueil de scolaires (jeu de pistes avec arrêts sur certains stands, expositions Ligue de Protection des Oiseaux…)
* 18h30 : pot de l'amitié (sous réserve)
* Restauration auprès des producteurs
* 21h bal populaire sous chapiteau

Samedi 8 décembre :

* 10h/21h
* Restauration auprès des producteurs

Dimanche 9 décembre :

* 10h/18h
* 9h : petit déjeuner pour les exposants

Programme donné à titre indicatif susceptible de modifications

**Plan média**

* 10 000 flyers ; 50 affiches abribus (dans le grand bergeracois surtout) ; 20 affiches sucettes dans Bergerac 1 semaine avant la foire et 9 panneaux de 8 m2 sur Bergerac 2 semaines avant la foire.
* Large diffusion de flyers par les exposants qui pratiquent la vente directe, les commerces et sur nombreux lieux fréquentés (marchés, commerces…) ainsi que distribution par les bénévoles.
* Envoi de communiqués de presse / radio, suivi d'un contact personnalisé avec les journalistes presse et radio et animateurs d'émissions.
* Diffusion de communiqués de presse à la presse nationale spécialisée (Bio Contact, Consom’action, les cahiers du potager...).
* Une conférence de presse organisée 15 jours avant.
* Participation à de nombreuses émissions de radio.
* Spots et encarts publicitaires à la radio (Orion, RVB, Bergerac 95, Radio 4).
* Distribution à tous les visiteurs à l'entrée d'un programme et d'un plan de la foire, comportant les coordonnées complètes des exposants.
* Blog dédié uniquement à la foire bio de Bergerachttp://foirebiobergerac.canalblog.com/

**Informations pratiques**

* Salle Anatole France, rue Anatole France (plaine de Picquecailloux), 24100 Bergerac.
* 1 500m² dédiés à l’agriculture bio et l’éco-habitat.
* Un parking exposant derrière la salle, un grand parking visiteur, gratuit.
* Installation le vendredi matin dès 7h. **Tout doit être en place pour 13h**.
* Passage de la commission de sécurité le vendredi 2 décembre à 13h. Les stands devront être complètement installés et les exposants présents à ce moment-là.
* Des badges exposants vous seront remis à votre arrivée (maximum 3 badges par stand).
* **Chaque exposant est responsable de son stand pendant les heures d’ouverture de la foire.**
* Pour tous les stands en rapport avec la bio, nous vous demanderons d’avoir avec vous, le jour de la manifestation, vos certificats à jour.
* Nous passerons vérifier que les produits présents sur votre stand sont bien ceux indiqués dans votre dossier d’inscription.
* Pour les ingrédients qui ne viennent pas de votre ferme, **vous devez nous fournir impérativement les factures mentionnant l’origine et la certification du produit en agriculture biologique.**
* Les 1ères années de conversion ne sont pas acceptées. Les exposants en 2ème et 3ème année de conversion devront l’indiquer clairement sur leur stand.
* Cette foire accueille environ 80 stands (producteurs bio, commerçants, artisans de l'éco-habitat, associations...).
* Les stands des exposants se situeront en intérieur ou à l'extérieur devant la salle sur demande si possibilités.
* Stands marqués au sol.
* Dimensions des stands : module de 3m de façade sur 2m de profondeur. 1 chaise et une table de 2 m ou 3 m x 0,80 m fournie (sur demande dans le dossier). Tout autre équipement doit être prévu par l’exposant.
* Quelques stands de 2m sont disponibles mais réservés en priorité aux associations.
* Prévoyez suffisamment de rallonges électriques et de multiprises pour raccorder votre matériel aux tableaux électriques prévus au centre de chaque îlot de stands.
* Lampes halogènes interdites, utilisez uniquement des lampes basse-tension.
* Salle fermée la nuit avec alarme.
* L’association « Vivons bio en bergeracois » se charge d’obtenir auprès des douanes la « petite licence de vente à emporter » pour les vendeurs de boissons alcoolisées. La vente au verre est interdite.
* Pour les vendeurs de boissons (vins, bière, jus de fruits…) : prévoyez vos verres pour les dégustations. Il y aura des verres consignés à la buvette pour les consommateurs qui achètent des bouteilles à consommer sur place.
* L’usage d’emballages plastiques est interdit sauf verres consignés.
* Concernant la vaisselle, seule la vaisselle « en dur » est autorisée.
* La foire Bio de Bergerac est avant tout une vitrine de vos savoirs faire, merci donc de porter une attention particulière à la décoration de vos stands (localisation géographique sur une carte, photos…).

**….PAS DE BOUTEILLES DE GAZ A L'INTERIEUR DE LA SALLE..**.

Inscription et sélection

**Inscription à retourner par courrier à :**

Anna CAZENAVE 66 rue Louis Léger Vauthier 24100 BERGERAC, accompagnée de votre règlement et certificats à jour, ainsi que de toute documentation que vous jugerez nécessaire.

Le comité d’organisation se réunira pour étudier les candidatures et effectuer la sélection des participants.

Un courrier de réponse vous sera envoyé.

Les dossiers complets, accompagnés du paiement et suffisamment affranchis

doivent parvenir à l'adresse suivante

**Anna CAZENAVE Foire Bio – 66 rue Louis Léger Vauthier 24100 BERGERAC**

**FICHE D'INSCRIPTION *« 14ème* Foire Bio de Bergerac »**

**Vend 7, sam 8 et dim 9 décembre 2017 – Salle Anatole France à Bergerac (24100)**

**« Vivons bio »**

**1. Exposant** *(informations qui figureront sur le programme distribué aux visiteurs)*

Raison sociale : ........................................................................................................................................................

Nom : ................................................................. Prénom : .....................................................................

Adresse : ..................................................................................................................................................................

Code Postal : ................................... Ville : .........................................................................................................

Tél. : .......................................... Fax : ................................................. Mobile : .................................................

Courriel : ....................................................................................................................................................................

Site Internet : ....................................................................................................................................................................................

Nombre de badges nécessaires*:…………………………..*

Descriptif de l’aménagement de votre stand (hauteur, profondeur, largeur, encombrement global…) :

……………………………………………………………………………………………………………………

…………………

**2. Réservation et calcul de ma participation**

*Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer le nombre de stands demandés.*

Rappel : **1 stand = 1 module de 3m de façade sur 2m de profondeur**

|  |  |
| --- | --- |
| **Je réserve** ............ **stand(s)** x ……………………….. **TTC**  Cocher : O ***110 € agriculteurs*** *(126€ au-delà de la date limite de réception du dossier)*  *O* ***125 € viticulteurs*** *(144€ au-delà de la date limite de réception du dossier)*  O ***165 € transformateurs bio et artisans*** *(192€ au-delà de la date limite de réception du dossier)*  *O* ***185 € commerçants, prestataires de service.****.. (216€ au-delà de la date limite de réception du dossier)*  *O* ***30 € associations loi 1901*** *(stand de* ***2m****)**(36€ au-delà de la date limite de réception du dossier)* | ...................... **€ TTC**  . |
| **Pour la réservation d'un stand :**  **Je joins un chèque n°** ……….. **de la banque** *............................... libellé à l’ordre de Vivons bio en bergeracois* | |
| **Pour la réservation d'un encart publicitaire : .............. € TTC**  **Je joins un chèque n°** ……….. **de la banque** *............................... libellé à l’ordre de Vivons bio en bergeracois* | |

La facture correspondante me sera envoyée ultérieurement

**Fiche technique**

** J'ai besoin d’électricité pour alimenter les appareils suivants (*fours micro-ondes et éclairages halogènes interdits*)**

*Attention : Il est impératif de prévoir des prolongateurs et prises multiples aux normes (prise de terre)*

1. : ...................................................................... 2. : ......................................................................

3. : ..................................................................... 4. : ......................................................................

**** J’ai besoin d’une **table** sur mon stand. Si oui, ** 2m  3m**

**** Je souhaite participer à la **démarche avec les écoles en accueillant les élèves sur mon stand le vendredi après-midi (environ 15 minutes)** pour leur parler de mon métier

**** Je souhaite proposer des **assiettes chaudes** durant la foire,précisez : …………………………………

**** Je souhaite proposer des **assiettes froides** durant la foire, précisez : ……………………………………

**** J’ai besoin d’**utiliser la cuisine de la salle**

**Si oui, de quels matériels (plan de travail, chambre froide, four, armoire chaude, plaques de cuisson…) :**

………………………………………………………………………………………………………..

***J’ai bien noté que la vaisselle utilisée doit être « en dur ».***

 J'ai besoin de : assiettes …... cartons de 12

couteaux …... cartons de 12

Fourchettes …... cartons de 12

Cuillères à soupe …... cartons de 12

Bols …... cartons de 12

**Lot offert pour les bénévoles** *(descriptif) :*………………………………………………………………………………………………………..

**3. Je joins une copie de mes *certificats* en cours de validité**

**** Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de la foire ci-joint, ainsi que l’ensemble des éléments présentés dans ce dossier d’inscription. Je joins mon paiement par chèque à l’ordre de Vivions bio en bergeracois.

**4. Je joins une attestation d'assurance en cours :**

Assurance …................................. N° de contrat .................................

Fait à : ….................................................................................. Le : …......................................................................

**Nom, prénom :** ….........................................................................................................

**Signature :**

**Dossier à retourner à :**

**Anna CAZENAVE Foire Bio – 66 rue Louis Léger Vauthier 24100 BERGERAC**

**FICHE DESCRIPTIVE DE PRODUITS ET OU D’ACTIVITÉS  
à compléter et renvoyer avant le 31 août 2017**

**Nom Commercial** ……………………………………………………..…………………  
**Contact** ………………………………………………………………………………………..

1. **Institutions, associations, artistes, prestataires de services Statut :** (1)Présentation de la structure (objet, activité…) : ………………………………………………………………….……………………………..………………………………………………………………………………………………………………………………………….……………………………..………………………………………………………………………  
   Je propose sur mon stand (décrire et joindre les animations, informations, objets ou documentations proposées, prestations) : ………………………………………………………………….……………………………..………………………………………………………………………………………………………………………………………….……………………………..………………………………………………………………………
2. **Producteurs bio, Transformateurs bio, Commerçants**, Remplissez le tableau ci-après. *Je détaille TOUS LES PRODUITS* *exposés et proposés, y compris pour la restauration sur place. Je joins tout document, catalogue, utiles à la compréhension de mon dossier. Je joins une copie de mes certificats en cours de validité pour les produits AB ou conversion présentés ci-dessous. J'écris lisiblement pour éviter les erreurs de sélection*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation des produits | Fournisseur et / ou origine des ingrédients | Façonnage (préciser par qui il est effectué) | Code AB/C/N (1) ou autre label à préciser |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**(1) AB : produit issu de l'agriculture biologique / C : produit en conversion vers l'agriculture biologique, préciser l’année (C2/C3) / N : produit non certifié**

**ESPACEPUBLICIATAIRE**

**14ème Foire Bio de Bergerac**

**Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018**

*Cette manifestation est une vitrine attractive des nombreuses et diverses productions biologiques de la Dordogne et des départements limitrophes. Dans un même lieu, les consommateurs peuvent trouver toutes les informations pratiques sur la démarche écologique que nous soutenons, au travers des stands présents et ateliers ...*

***Afin d’optimiser votre communication****, tout en soutenant notre action, vous avez la possibilité d’insérer votre publicité dans le* ***programme*** *diffusé à tous les visiteurs à l’entrée du salon. Il s’agit d’un document que le public conserve car il représente une mine de renseignements et de bonnes adresses.*

***1 500 exemplaires de ce document impression monochrome****, comportant la liste des exposants et leurs productions (verso) ainsi que le programme de la manifestation (recto), seront réalisés.*

*Votre logo, avec un lien vers votre site, sera également présent sur le* ***blog Internet*** *dédié uniquement à la Foire Bio de Bergerac : www.foirebiobergerac.canalblog.com .*

*Pour réserver votre encart, retournez-nous le feuillet joint dûment complété, accompagné de votre règlement et des supports techniques de votre annonce* ***avant le 31 août 2018.***

**A retourner à : Anna CAZENAVE 66 rue Louis Léger Vauthier 24100 BERGERAC**

accompagné de votre règlement dès la commande (encaissé au plus tôt le 30 septembre 2018)

Une facture vous sera adressée ultérieurement

Raison Sociale

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du responsable

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..….....

Tél. : ……………………………………………………………………………………………………...

Email : ……………………………………………………………………………………………..…….

Site Internet : ……………………………………………………………………………………………..

Réservation Programme format A 5 – Taille de l’insertion : 5 x 4 cm

1500 expl. impression de votre encart publicitaire à l’intérieur

+ votre logo et liens sur notre blog Internet

**Total TTC 100,00 €**

Votre commande publicitaire ne sera prise en compte et l’encart ne sera réalisé qu’après réception de votre règlement.

**Supports Techniques à fournir** :

Vos visuels ou logo en **.jpg** (300 dpi) + votre texte en **.doc** + un modèle ou tout document finalisé au format **.jpg ou .pdf**.

N’envoyez aucun élément à scanner, il ne sera pas pris en compte.

À envoyer par mail à : [foirebiobergerac@gmail.com](mailto:foirebiobergerac@gmail.com) Renseignement : Thierry BAUDRY – 05 53 58 25 84

**REGLEMENT Foire Bio de Bergerac**

**Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018**

**ADMISSIONS DES EXPOSANTS** Les exposants sélectionnés sont d'abord ceux dont le siège est situé dans le département de la Dordogne. Ceux d'autres départements seront acceptés pour assurer la diversité des stands.

Le choix du comité de sélection se fera sur la totalité des dossiers d'inscription reçus complets à la date de clôture des inscriptions, afin d'assurer l'homogénéité de la foire.

***La sélection et le comité de sélection :***

* La majorité des membres doit se prononcer pour l'acceptation d'un exposant,
* La majorité des membres doit se prononcer pour l'acceptation d'un produit
* L'exposant s'engage à fournir toute pièce justificative demandée par le Comité de Sélection avant la foire,
* Le Comité de Sélection se réserve la possibilité de refuser un exposant sans en donner le motif.

Il existe cinq catégories d'exposants :

* Les producteurs,
* Les viticulteurs
* les transformateurs
* les institutions et les associations
* les commerçants, artisans et entreprises

Les exposants devront répondre aux critères d'identification suivants :

**Les producteurs et viticulteurs :**

* Ils devront être munis de leur licence et certificats en cours de validité délivrés par un organisme de contrôle agréé.
* Ils ont une ferme 100 % bio, ou sont en cours de conversion totale.
* Les 1ères années de conversion ne sont pas acceptées.
* Pour les 2èmes et 3èmes années de conversion, un affichage écrit et lisible sur le stand est obligatoire.
* Ils sont inscrits à la MSA (Mutualité Sociale Agricole).
* Ils sont producteurs, transformateurs et vendeurs de leurs produits certifiés.
* Les matières premières principales des produits transformés proviennent exclusivement de leur ferme.
* Les produits sont élaborés de manière non industrialisée, dans des ateliers de taille limitée.
* Le produit est identifié à son producteur et au territoire, l'étiquetage du produit en est l'expression fidèle (pas de surmarquage de distributeur).
* Le producteur participe à chaque étape de transformation du produit, il garde la responsabilité de producteur-transformateur-vendeur jusqu'à la présentation finale du produit (le façonnage est admis pour les interventions techniques ne modifiant pas les caractéristiques du produit).
* Il applique la réglementation en vigueur sous la responsabilité des services compétents, et respecte le cahier des charges de l'agriculture biologique de chacun des produits présentés.
* Il s'engage à être physiquement présent sur son stand
* Il s’engage à ne présenter que des produits issus de sa propre production certifiée, préalablement mentionnés sur la demande d'admission et ayant obtenu l'accord du comité de sélection de la foire.

**Les commerçants, les transformateurs de produits biologiques, les restaurateurs...**

* Les transformateurs sélectionnés devront présenter leur licence AB
* Les matières premières de leurs produits seront issues prioritairement des fermes du département. Cependant, des transformateurs locaux utilisant des matières premières produites hors département pourront être retenus par le comité de sélection. Le transformateur s'engage à présenter tout justificatif que lui demanderait le comité de sélection.
* Les commerçants habitués à se fournir auprès des fermes du département sont prioritaires pour exposer les produits d'épicerie, d’hygiène, d'entretien, et tout produit absent dans les autres dossiers étudiés par le Comité de sélection. D'autres commerçants pourront toutefois être retenus par le comité de sélection.
* Ils exposeront uniquement des produits labellisés bio d’ordre alimentaire.
* Commerce équitable pour les autres produits.

**Les institutions et les associations**

Aucune organisation à caractère politique ne sera admise.

**Les artisans et entreprises en lien avec l’éco-habitat et les énergies renouvelables**

Le comité de sélection tiendra compte de l'origine des produits qui seront prioritairement bio.

**Conditions particulières :**

La foire est aussi ouverte à des groupes constitués d'agriculteurs ayant choisi une forme associative ou collective. Dans ce cas, seuls les membres de ces groupes respectant les critères cités ci-dessus pourront exposer.

Chaque membre du groupe doit être présent sur le stand collectif derrière son produit, et celui-ci doit être étiqueté à son nom, même si la marque collective apparaît quelque part également.

Les viticulteurs sont autorisés à participer individuellement au salon, sous la condition de vinifier eux-mêmes leur production, et de vivre sur leur exploitation.

Les courtiers en vins, les négociants ainsi que les vignerons ayant une activité de négoce représentant plus de 5 % de leur activité viticole (sauf dans le cas ou ils achètent leur propre récolte) ne seront pas autorisés à participer.

La répartition des emplacements sera établie par le comité d'organisation, les souhaits des exposants sur leur emplacement ne constituent pas une condition de participation. Les emplacements changeront chaque année.

Des modifications d'ordonnancement des stands pourront être effectuées jusqu'à la date de la manifestation.

Il est interdit à un exposant de céder ou de sous-louer contre rémunération ou gratuitement tout ou partie de l'emplacement attribué et de présenter sur son stand des produits ou de la documentation ne concernant par directement son exploitation ou les exploitations du groupe qu'il représente.

**Réservation / Désistement :**

La prise en compte de la demande de participation n'est effective que si elle est accompagnée du règlement total de la réservation.

Le candidat exposant dont la demande aura été rejetée en sera informé par courrier, et son règlement lui sera retourné.

Les stands ne seront à la disposition des exposants qu'après le règlement de l'ensemble des factures. Tout désistement doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée à Vivons bio en bergeracois. En cas de désistement intervenant plus d'un mois avant la date de la foire, la moitié du règlement sera conservée à titre d'indemnité. Passé ce délai, la totalité des sommes facturées au titre de la location seront dues et acquises à vivons bio en bergeracois, même en cas de relocation du stand.

Les règlements seront encaissés après confirmation de votre participation.

**Animation des exposants :**

Une campagne de publicité sera mise en place pour attirer le public. Afin d’appuyer cette promotion, il est demandé à chaque exposant de faire le maximum de publicité.

Le comité d’organisation dispose d’un droit de réserve quant au choix des encarts publicitaires intégrés dans le programme et sur le blog Internet.

Le stand doit être considéré comme un espace de promotion de produits biologiques, et un lieu d'échange et d'actions commerciales avec les visiteurs. La dégustation gratuite des produits est encouragée. Les casse-croûte, tartes ou gâteaux et autres articles à base de vos produits sont tolérées. Les ventes de boissons au verre sont interdites. Une buvette sera à disposition des visiteurs sur la foire.

Les exposants ne devront en aucun cas utiliser des emballages plastiques (les sachets, papier cadeau, assiettes, verres et couverts en plastique sont prohibés).

La vente à emporter est autorisée sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Un stand individuel devra obligatoirement être tenu en permanence par le producteur exposant, ou par un membre de sa famille. Si, pour des raisons exceptionnelles ou particulières, un stand devait être animé par une autre personne, cette personne devrait être agréée par le Comité d'Organisation de la foire.

L'exposant n'aura pas d'autorisation de distribution de tracts ou de documentations commerciales en dehors de son stand, tant à l'intérieur de la foire qu'aux abords de l'espace d'exposition.

Toute communication à l'intérieur du stand, non spécifique à l'exposant ou aux produits exposés doit être autorisée par le Comité d'Organisation.

**Visiteurs :**

La foire est organisée pour accueillir à la fois un public professionnel (commerces de détails alimentaires, restaurants, grossistes...) et le grand public.

L'entrée est libre.

**Mesures de sécurité**

Dans leur intérêt, et pour éviter toute modification d'aménagement de dernière minute demandée par les services de sécurité, les exposants devront se conformer à la réglementation en vigueur, notamment **respecter les conditions d'utilisation de la salle ci-jointes, faisant partie du présent règlement et intégralement acceptées par l'exposant, ainsi que les consignes données par l'agent de sécurité incendie et le personnel du service prévention sécurité de la mairie de Bergerac.**

L'aménagement des stands ne devra en aucun cas empiéter sur les allées de circulation. Les exposants s'engagent à n'utiliser que des appareils répondant aux normes de sécurité. Toute préparation de restauration en liaison chaude (four, grill, rôtissoire...) est interdite dans la salle. Les exposants pourront installer sous certaines conditions leur matériel de cuisson dans la cuisine attenante. Nous contacter pour plus d'informations. L'utilisation de fours à micro-ondes et de lampes halogènes est interdite par le comité d'organisation, même dans la cuisine.

Les déchets et détritus doivent régulièrement être enlevés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet. Le tri sélectif est en vigueur. Des sacs poubelle seront distribués à l'arrivée des exposants.

L'approvisionnement des stands doit être réalisé hors présence du public.

**Assurance responsabilité :**

Chaque exposant devra s'assurer contre le vol et les accidents professionnels pour sa participation à la manifestation. Vivons bio en bergeracois ne peut-être tenu pour responsable des dommages causés à des personnes ou à des objets. L'assurance souscrite par vivons bio en bergeracois ne concernant que les risques pouvant lui être imputables, celle-ci décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse, notamment pendant la période de montage et de démontage. Les exposants seront par ailleurs seuls responsables des dommages causés aux locaux et matériel mis à leur disposition.

**Fiscalité, réglementation sanitaire :**

Les exposants devront être en règle vis à vis des administrations (services sanitaires, notamment en matière de pesée et de réfrigération, service des fraudes, fiscalité notamment) pour l'ensemble des produits présentés sur leur stand.

Chaque exposant restera individuellement responsable des infractions qu'il pourrait commettre à l'occasion de ses ventes ou d'échanges, envers les services précités. Vivons bio en bergeracois ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'infractions constatées par les services fiscaux.

**Force majeure :**

En cas de force majeure, Vivons bio en bergeracois se réserve le droit :

* de modifier le lieu, les dates et les heures d'ouverture de l'exposition.
* d'annuler la manifestation.

Dans l'hypothèse où l'annulation serait de la seule responsabilité de Vivons bio en bergeracois, les exposants seront remboursés de la totalité de leur participation financière à la manifestation. Dans les autres cas, les sommes resteront acquises à vivons bio en bergeracois. Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée.

**Application du règlement :**

En signant leur demande d'admission, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement et les consignes d'utilisation de la salle Anatole France, ainsi que toutes les dispositions nouvelles que Vivons Bio en bergeracois pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant, et ce à la seule volonté du comité d'organisation, même sans mise en demeure.

Vivons bio en bergeracois se réserve le droit de réclamer une indemnité à titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux de Bergerac, domiciliation de l'association Vivons bio en bergeracois, sont les seuls compétents.